

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du Jeudi 7 Juillet 2016

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	2
II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS.....	3
III – INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS.....	3
IV - BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2.....	3
V - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU NIVEAU DE LA ZAC DE VALÈS.....	4
VI - PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES	4
VII - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE	4
VIII - DÉTERMINATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATS POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.....	5
QUESTIONS DIVERSES	5

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 16 Juillet 2016 à 19H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - COULET Suzanne - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri (Arrivé à 19H45) – GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique – PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge - ROUX Jean-Pierre - ROUX Philippe – SIRVIN Jean - TECCO Bernard -

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. BENKEMOUN David (Procuration à M. TECCO Bernard) – Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme DATO Élisabeth) – M. FRANCES Henri (Procuration à M. MEYNIER Jérôme) – M. LASH Christian (Procuration à M. BENEZET Jean-Charles) – M. MALAVELLE William (Procuration à M. ROUX Philippe) – Mme ROUX Marie-Christine (Procuration à Mme FONTBONNE Céline) – Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre) - THIBONNIER Nathalie (Procuration à Mme PASINETTI Josette) -

ABSENT : M. BERNARD Philippe.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les Conseillers qui ont remis une procuration.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13/06/2016

Monsieur le Maire donne lecture des remarques formulées.

Les remarques ayant été émises, le procès-verbal du compte rendu du Conseil de la séance du 13 Juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil. Le descriptif de la décision qui a été prise est le suivant :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2016-009	Mise à disposition de la cyberbase auprès de l'association "Aliza Planète du Net" pour 2016-2017	Mise à disposition à titre gratuit.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du renouvellement de la mise à disposition du local, à titre gratuit et pour dix mois.

II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

1. Commission des Ressources Humaines (réunion du 28 juin 2016) : Cf. Annexe - Doc N°1

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

2. Commission des Finances (réunion du 29 juin 2016) : Cf. Annexe – Doc N°2

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

Monsieur le Maire indique que celui-ci fera l'objet du point N°IV de l'ordre du jour.

III – INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire fait part du dernier Conseil Communautaires qui a eu lieu le 23 Juin dernier, au cours duquel il a été question essentiellement des points suivants :

- ✓ Vote du Compte Administratif, du Compte de Gestion de l'Agglo, en même temps que les budgets annexes.
- ✓ Abrogation de la subvention pour les vélos et remplacement par une subvention pour les véhicules électriques neufs (600 €).
Monsieur Philippe ROUX se demande si cette subvention est également attribuée pour un achat de vélo électrique, ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il existe effectivement une ambiguïté dans la délibération.
- ✓ Suspension de l'enquête préalable relative à l'éco-site de Saint Hilaire de Brethmas, en attendant le référendum qui doit être organisé avant le 15/10/2016 sur cette commune.
- ✓ Réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), le 08/07/2016. Il n'y aurait apparemment pas d'amendement proposé par la Communauté de Communes de Cèze Cévennes pour intégrer Alès Agglo, qui resterait donc composée de 73 communes.

XXXXX 19H45 – ARRIVEE DE MONSIEUR HENRI FRANCES XXXXX

Monsieur le Maire précise que la réunion du 14 Juin avait pour but de vulgariser et d'expliquer les interactions entre les communes et l'Agglo.

IV - BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances qui expose que la Décision Modificative N° 2 du Budget de l'exercice 2016 a pour objectif le réajustement du niveau des crédits de certains chapitres budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le document exposant les éléments financiers a été soumis à la Commission des Finances, le 29/06/2016 et mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM. Il est présenté au vidéoprojecteur.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	1	5	0

Le Conseil Municipal, adopte par 22 voix "Pour", 1 voix "Contre", 5 "abstention" et 0 "Refus de vote", les inscriptions budgétaires correspondant à la Décision Modificative N°2 du Budget Principal pour l'exercice 2016.

V - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU NIVEAU DE LA ZAC DE VALÈS

Monsieur le Maire fait part du courrier adressé par le Groupe BAMA SAS, en date du 10 juin 2016, par lequel celui-ci a fait valoir son intention de céder à la commune, à l'€uro symbolique, une parcelle de terrain cadastrée BO N° 51, au niveau de la ZAC de Valès, pour une superficie totale de 2 280 m². Ce terrain avait été réservé dans le traité de concession d'aménagement pour la réalisation d'un équipement public (école). Le plan est présenté au vidéo projecteur.

Conformément aux dispositions de la convention d'aménagement, la commune est amenée à récupérer ce terrain pour l'intégrer dans son domaine privé lors de la réalisation de la tranche 2 de l'opération d'aménagement.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal, autorise le Maire, à l'unanimité, à signer l'acte notarié correspondant à l'acquisition par la commune de la parcelle BO N°51.

Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge du demandeur.

VI - PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES

Suite aux avis négatifs, émis par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, sur les demandes d'accès au grade supérieur sollicités par deux agents concernés, Monsieur le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

VII - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

Monsieur le Maire présente au vidéo projecteur le tableau de répartition des subventions communales 2016, destinées aux associations relevant de l'Office Municipal de la Culture (OMC) (Cf. Annexe – Doc N°3). Celui-ci indique un montant total de 31 340.00 €.

Il demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la répartition des subventions auprès des associations relevant de l'OMC.

VIII - DÉTERMINATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATS POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire explique que la réforme des marchés publics est entrée en application le 1^{er} avril 2016. Les établissements publics ainsi que les communes de 3 500 habitants et plus doivent procéder à l'élection et à la composition de la Commission Concessions et de la Commission d'Appel d'Offres. Toutefois, le Code Général des Collectivités Territoriales (article D.1411-5) impose au préalable au Conseil municipal de déterminer, par délibération, les conditions de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Pour cela, les listes de candidats doivent être déposées ou adressées à l'attention du Maire au plus tard 8 jours avant la séance du prochain Conseil Municipal afin que soit inscrite l'élection des membres de la commission à l'ordre du jour. Chaque liste doit comprendre, au maximum, 5 titulaires et 5 suppléants. Les listes peuvent néanmoins comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Monsieur le Maire propose de reprendre la liste des membres de la commission telle qu'elle avait été établie en 2014 et de la présenter au prochain Conseil Municipal, en septembre 2016, afin de se conformer à la loi.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les conditions de dépôt des listes de candidats pour la constitution de la Commission d'Appel d'Offres.

QUESTIONS DIVERSES

1. Maison en vente près du Presbytère protestant

Il est question d'une annonce concernant la vente d'une maison proche de la Mairie. Cela pourrait constituer une opportunité pour la commune, notamment pour réaliser une opération de construction de logements sociaux. Un terrain arboré est attenant à cette maison dont le prix de vente annoncé est de 160 000 €. Une évaluation pourrait être demandée auprès des services de France Domaines.

2. Festivités du 14 Juillet

En ce qui concerne les boissons vendues à la buvette lors des festivités, ce n'est pas la Mairie qui fait la commande mais les associations qui ont traité directement avec la Cave Coopérative.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil que le programme des festivités a été déposé sur les tables.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 20H20.
La prochaine séance aura lieu le Mardi 13 Septembre 2016.**
